



En partenariat avec l'Assurance Maladie - Risques professionnels, PSSM France adapte sa formation aux premiers secours en santé mentale au milieu professionnel

Paris, le jeudi 24 septembre 2026

Alors que près d'un salarié français sur deux se trouve en situation de détresse psychologique¹, PSSM France annonce la sortie, à l'automne 2026, d'un kit pédagogique conçu pour adapter sa formation PSSM Standard au monde du travail. Élaboré avec l'Assurance Maladie-Risques professionnels, ce dispositif donne aux salariés des repères concrets pour réagir face aux premiers signes de souffrance psychique ou à une situation de crise. Pour concrétiser cette initiative, Thomas Fatôme, Directeur Général de l'Assurance Maladie, et Muriel Vidalenc, présidente de PSSM France, viennent de signer une convention de partenariat.

La santé mentale, un enjeu stratégique pour les entreprises

Aujourd'hui, **30 % des Français ont dans leur entourage une personne qui souffre d'un trouble de santé mentale²**. Ce chiffre témoigne de l'ampleur d'un phénomène qui touche l'ensemble de la société et s'invite inévitablement dans les organisations. Les troubles psychiques (stress chronique, anxiété, dépression, idées suicidaires...) ont des répercussions profondes sur les personnes concernées, mais aussi sur leurs collègues et leur environnement de travail.

Cette réalité rappelle **l'importance cruciale de se former pour savoir agir**, aussi bien dans sa sphère personnelle que professionnelle. En effet, face à un proche ou un collègue qui va mal, **les équipes peuvent encore manquer de repères pour savoir comment réagir**.



C'est précisément à ces situations que répondent les Premiers secours en santé mentale.

“ Dans le monde du travail, de nombreuses personnes perçoivent qu'un collègue ne va pas bien, mais renoncent parfois à intervenir par peur d'être maladroites, intrusives ou de ne pas savoir quoi faire. La formation PSSM leur apporte un cadre d'action clair : **savoir approcher la personne, l'écouter sans jugement, la rassurer et l'orienter vers les ressources adaptées**. Elle permet d'apprendre à aider et de ne plus rester démuni face à la souffrance psychique“.

Caroline Jeanpierre,
Directrice Générale PSSM France

¹Baromètre sur la santé psychologique des salariés français

16e baromètre Empreinte Humaine publié en juin 2026

²Baromètre de Santé publique France publié en décembre 2025

Création d'un kit dédié au milieu professionnel

Parce que la souffrance psychique s'exprime aussi au travail, un groupe d'experts, réunissant des membres de PSSM France et de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, **a conçu des ajustements de la formation PSSM Standard**. Validés par PSSM France à l'automne 2025 puis testés en mai, ils seront intégrés au kit pédagogique « **PSSM Standard en milieu professionnel** », courant octobre 2026.

Ces travaux ont notamment porté sur la définition de standards pédagogiques adaptés au contexte professionnel, la prise en compte des obligations légales de l'employeur en matière de prévention et l'organisation des premiers secours, ainsi que sur la création d'outils opérationnels facilitant la mise en œuvre des formations.

“ L'employeur est responsable de la protection de la **santé physique et mentale des travailleurs**. Cette responsabilité implique notamment **d'organiser les secours afin que l'entreprise soit en capacité d'agir lorsqu'une situation nécessitant une assistance survient**. C'est dans ce cadre que la formation PSSM standard en milieu du travail s'inscrit.”

Khady Florent,
Chargée de mission
à l'Assurance Maladie
Risques professionnels.

©lavillettesnuages



Une formation pensée pour les réalités du monde professionnel

Le programme PSSM vise notamment à **déstigmatiser les problèmes de santé mentale et à permettre aux personnes en souffrance psychique** d'accéder plus rapidement à un soutien ou à un soin professionnel. L'objectif de son adaptation au milieu du travail est de **permettre à des salariés volontaires de disposer de repères concrets** pour identifier une personne en souffrance psychique quelles que soient ses causes, engager le dialogue, l'écouter, lui apporter un premier soutien et l'orienter vers les ressources adaptées, **sans se substituer aux professionnels de santé ni aux acteurs de la prévention de l'entreprise.**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large des responsabilités de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires **pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et organiser les secours propres à son entreprise.** Le déploiement de secouristes en santé mentale constitue ainsi un outil à disposition des entreprises **pour une modalité d'action face à une personne en difficulté.**

La formation peut ainsi aider les collaborateurs **à passer d'une inquiétude diffuse à une action structurée,** sans faire peser sur eux une responsabilité qui relève des professionnels de santé, des acteurs de la prévention ou de l'employeur.

En s'appuyant sur l'expérimentation de la formation standard PSSM en milieu professionnel, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pu **contribuer à l'ajustement de la formation aux réalités des entreprises.** Elle participe par ailleurs à son déploiement. Conformément à sa volonté d'aider financièrement les plus petites structures et de les inciter à s'engager en prévention, l'Assurance Maladie - Risques professionnels **facilite l'accès à cette formation et propose une subvention aux entreprises de moins de 50 salariés, permettant de financer la formation à hauteur de 70 %.**

À PROPOS DE PSSM FRANCE

Aider quelqu'un qui ne va pas bien, ça s'apprend. PSSM France est une association à but non lucratif qui a pour objectif de lever le tabou sur la santé mentale et ses conséquences en déployant le secourisme en santé mentale. Créé en Australie en 2000, ce programme s'appuie sur une évaluation scientifique rigoureuse qui en garantit la robustesse et l'efficacité. Aujourd'hui déployée à l'international, cette méthode compte 10 millions de secouristes formés à travers 52 pays licenciés. En France, les premières formations ont été dispensées fin 2019 : plus de 330 000 secouristes y ont déjà été formés, avec l'objectif d'en former 750 000 d'ici 2030. psmfrance.fr

À PROPOS DE L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le Compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.